

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique situé sur le territoire de la municipalité de Champlain
par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
(Énercycle)**

Dossier 3211-23-094

Le 1^{er} février 2023

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Champlain par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2021-06-17	Réception de l'avis de projet
2021-07-07	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-07-17 au 2021-08-17	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-09-06	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2022-05-10	Réception de l'étude d'impact
2022-05-20	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2022-07-19	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-11-11	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2022-12-07	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-02-01	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) désire agrandir le lieu d'enfouissement technique (LET) localisé dans la municipalité de Champlain et qui atteindra sa pleine capacité en 2023. Bien que le site soit de propriété publique, la gestion de ses opérations est assurée par l'entreprise privée Matrec, une division de GFL Environmental inc. Le projet prévoit l'agrandissement de l'aire d'enfouissement actuelle pour y ajouter une capacité de 5,75 millions de mètres cubes. Le tonnage annuel du site passerait de 150 000 à 250 000 tonnes métriques.

Le projet comprend l'aménagement de 17 nouvelles cellules sur une superficie de 25,7 ha. La zone d'agrandissement serait divisée en deux sections distinctes : la première serait formée de 10 cellules qui seraient comblées avec des matières résiduelles issues des secteurs résidentiel et industriel, commercial et institutionnel. La deuxième section serait quant à elle formée de sept cellules qui seraient comblées exclusivement avec des résidus fins issus du tri et du recyclage de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD).

Les matières éliminées proviendraient du territoire déjà desservi par le LET, soit certaines municipalités membres d'Énercycle en Mauricie (municipalité régionale de comté des Chenaux, sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel), ainsi que d'une clientèle située hors de la région, provenant essentiellement d'une partie du territoire des régions de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. À ces besoins s'ajoutent ceux d'une partie du territoire des régions de l'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les matières visées proviennent d'entités publiques ou privées, dont plusieurs appartiennent à Matrec. Pour leur part, les résidus fins issus du secteur CRD proviendraient de l'ensemble du territoire québécois.

L'aménagement du site est prévu débuter en 2023 et, au rythme d'enfouissement prévu, les activités devraient durer environ 21 ans. Les coûts de l'ensemble du projet sont estimés à 174 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et l'organisme suivant :

- la Direction de la gestion de la faune – direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction de la prospective climatique et de l'adaptation;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de la qualité de l'air et du climat;
- la Direction de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la qualité des milieux aquatiques;
- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique;
- la Direction des matières résiduelles;

- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique – Pôle d'expertise sur les impacts sociaux;
- la Direction principale des eaux usées;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le Bureau de l'expertise en contrôle;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le ministère du Tourisme;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport principal, Volume 1*, Par Tetra Tech QI inc., 6 mai 2022, 247 pages;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport technique*, Tetra Tech QI inc., 25 avril 2022, 50 pages et 10 annexes ;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Addenda – Réponses aux questions*, par Tetra tech QI inc., 2 novembre 2022, 84 pages et 25 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Addenda – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires*, par Tetra tech QI inc., 22 décembre 2022, 7 pages et 2 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Étude d'intégration du paysage*, par Tetra tech QI inc., 3 mai 2022, 16 pages et 1 annexe;

- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique*, par Tetra tech QI inc., 14 avril 2022, 23 pages et 7 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Estimation des émissions de gaz à effet de serre*, par Tetra tech QI inc., 29 mars 2022, 26 pages et 5 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Caractérisation écologique*, par Tetra tech QI inc., 4 mars 2022, 17 pages et 7 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Inventaire oiseaux nicheurs*, par Tetra tech QI inc., 7 février 2022, 12 pages et 7 annexes;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Évaluation environnementale de site Phase I, Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) Champlain* par Tetra tech QI inc., 13 janvier 2023, 29 pages et 9 annexes;
- TETRA TECH QI INC. *Continuité des opérations au lieu d'enfouissement technique de Champlain – Inventaire archéologique*, permis de recherche archéologique du Québec : 21-PINJ-03, par Pintal Jean-Yves, juillet 2021, 30 pages;
- TETRA TECH QI INC. *Municipalité de Champlain – Agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique – Étude de potentiel archéologique*, par Pintal Jean-Yves, mai 2021, 36 pages;
- ÉNERCYCLE ET MATREC. *Étude d'impact sonore selon les exigences du MELCC – Lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain*, par Soft dB Inc., mars 2022, 75 pages;
- GFL ENVIRONNEMENTAL INC. *Projet d'agrandissement du LET Champlain – Champlain (Québec) – Caractérisation géotechnique, hydrogéologique et environnementale*, par SNC-Lavalin Environnement et géosciences, septembre 2021, 63 pages et 11 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 7 juillet 2021. À noter que l'initiateur s'est engagé, à la demande du MELCCFP, à déposer avant le début de la période d'information publique, les résultats des analyses de suivis hebdomadaires du système de traitement des eaux effectués pour l'année 2022 ainsi que les données de suivi des objectifs environnementaux de rejets pour la même année. Il s'est également engagé à déposer, toujours avant la période d'information publique, les détails de calculs des réductions de gaz à effet de serre des différentes hypothèses de valorisation de biogaz envisagées.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé

Mireille Genest, B.Sc., M.Env.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres